

Remis en main propre ce jour le
25/05/2021 à Hossiger #



ABAFIM

SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes
Carte Professionnelle N° 2006 - 0 117 T délivrée par la Préfecture des Hautes - Pyrénées le 09/06/2006
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES
Garantie Financière : QBE International Insurance Limited - 12 place Vendôme - 75 001 PARIS

OFFRE D'ACHAT

Le (s) soussigné (s) : Romain BAUDIER et Adeline ROSSI
Demeurant : 56 rue de la gare 69890 LA TOUR DE SALVAGNY

Reconnaissent avoir visité le 25/5/21 à 14h00 par l'intermédiaire de l'agence immobilière
ABAFIM, le bien Mandat N° AF24272, ci-après désigné (désignation + adresse) :

villa architecte au 83 impasse des Maucassins 40150 Sorb - Hossiger
sur 1412 m² de terrain sur parcelle A40082

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux
conditions suivantes :

Prix net vendeur : 1270000 € 1 million deux cent soixante dix mille euros
Commission d'agence : 65000 € soixante cinq mille euros
Prix total honoraires inclus : 1335000 € 1 million trois cent trente cinq mille euros

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- 5 % lors de la signature du compromis de vente soit la somme de 66750 €
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de 1268250 €

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour, cette
offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.
Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non
avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander
l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 7 jours à compter de
la date du présent document.

Cette requête sera obligatoirement adressée à : ABAFIM - 16, Avenue de la Marne -
65000 TARBES, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre
recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable
pour les deux parties.

Fait à Hossiger

Le 25 Mai 2021.

L'acquéreur,

(Lu et approuvé - Bon pour acceptation
des présentes conditions)

Pour ABAFIM
Le négociateur,

Le vendeur,

(Lu et approuvé - Bon pour acceptation
des présentes conditions)

Lu et approuvé Bon pour acceptation
A Rossi
Lu et approuvé, bon pour acceptation

Lu et approuvé
Bon p/acceptation des
présentes conditions #

(1) Condition suspensive :

prêt immobilier 700k€ s/2 sans